

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadine Perreault	Numéro de permis 2019381	Date d'inspection Le 28 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Nadine		Numéro de téléphone (506) 737-8425	
Adresse 845 chemin Canada Edmundston NB E3V 3X1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	14 mars 2024	
Commentaires : L'adresse complète doit être inscrite pour les contacts d'urgence			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 28 février 2024. Lors de la visite, les enfants ont mangé une collation en a.m. ainsi qu'en p.m. (muffin, yogourt, fruits) Ils ont aussi mangé du macaroni chinois pour le dîner. Il pleut lors de l'inspection. Les enfants n'ont donc pas été dehors. Différentes activités ont été planifiées au lieu. (Bricolage, pâte à modeler, jeux libres). Une autre visite sera faite afin d'observer les jeux extérieurs. Le cours de RCR expire au mois d'avril. L'exploitante a fait les démarches afin de renouveler son cours. Ne pas oublier la pratique de feu pour le mois de février. Un suivi sera fait afin de vérifier si la pratique a été complété. Un suivi sera aussi fait pour vérifier les adresses des personnes à contacter en cas d'urgence. Nous avons aussi eu une discussion concernant les formulaires de consentement pour les sorties hors des lieux de la garderie. Aucune sortie n'a lieu l'hiver.</p>
--

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 février 2024

Date

original signé par
Nadine Perreault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 février 2024

Date